



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 29 avril 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac et Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 avril 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	54	Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Laëtitia Masclat – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Christine – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Philippe Chotard – Karine Incardona – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Poutier -Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Julie Bordet – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	3	Gilles Clauzeau pour la commune de La Chapelle Grésignac Frédéric Queyret pour la commune de St André de Double Thierry Charenton pour la commune de Jean-Claude Arnaud
Titulaires absents	6	Allain Tricoire – Philippe Bogaert – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Mélanie Célérier
Procurations	3	Allain Tricoire à Jean-Pierre Prigul Denis Ferrand à Floren Simon Mélanie Célérier à Julie Bordet

DELIBERATION N° 2026/76 (Code Nomenclature /534)

DATE : 29 AVRIL 2026

RAPPORTEUR : Didier Bazinet

OBJET : Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Afin de satisfaire aux dispositions des articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et conformément à l'Article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la CCPR a fait le choix d'adhérer au CNAS et de lui confier la gestion des prestations dont il souhaite faire bénéficier ses agents.

A ce titre il appartient à la Communauté de Communes du Périgord Ribérais de désigner les délégués pour siéger au CNAS.

Ces délégués (qui ne sont pas obligatoirement les correspondants) ont pour mission d'assister aux réunions, représenter le CNAS auprès de la CCPR et réciproquement.

Pour la CCPR il est proposé de désigner au titre des élus Priça Mortier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE en tant que délégué du conseil communautaire :

-: Priça Mortier

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 60

Votes contre : 0

Abstention : 0

**Le secrétaire de séance du 29 avril 2026
Christophe Rossard**



Publié le : 06/05/2026

**Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 06/05/2026 à 18:08
par Didier BAZINET



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT

Le 06/05/2026 18:10:24